

Image not found or type unknown



Credit et domiciliation bancaire

Par **YannTh**, le **27/08/2010 à 18:16**

Bonjour,rrnJ ai ouvert un compte en banque il y a peu afin de souscrire a un credit a la consommation, au départ je devais y faire domicilier mon salaire.rnMais pour des raisons personnelles je prefere continuer a domicilier mon salaire à mon ancienne banque.rnLa conseillère financière de ma nouvelle banque très mécontente de ma décision a menacer de geler le solde disponible sur ce compte tant que mon salaire n y sera pas domicilié, la banque a t elle le pouvoir de le faire?rrnD avance merci, Yann Thomas